



Tarif et honoraires à partir du 01/04/2022

TVA 20 % incluse

(Les tarifs spécifiques affichés ou négociés avant cette date restent en vigueur sauf mention contraire)

HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX BAUX D'HABITATION : Application de la loi ALUR

Part des honoraires d'état des lieux à la charge du locataire : 3€ / m² TTC maximum

Part des honoraires d'état des lieux à la charge du propriétaire : 3€ / m² TTC maximum

Etat des lieux de sortie, si l'état des lieux n'a pas été réalisé par nos soins : 6€ / m² TTC à charge exclusive du propriétaire avec un minimum de perception d'une vacation horaire.

HONORAIRES DE LOCATION BAUX D'HABITATION : Application/ loi ALUR

Part des honoraires de visite, dossier et rédaction du bail à la charge du locataire : 10 € TTC le m² maximum

Part des honoraires de visite, dossier et rédaction du bail à la charge du propriétaire : 10 € TTC le m² maximum

HONORAIRES DE VENTE : A la charge du vendeur, dans le cadre d'une succession nous consulter.

Tarifs maximums pour un mandat simple sans prestation annexe

Vente d'immeubles à usage d'habitation, murs commerciaux ou professionnels	
De 0 à 150 000 €	7 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC
De 150 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	5.5 % TTC
De 501 001 € à 700 000 €	4.5 % TTC
De 700 001 € à 1 500 000 €	4% TTC
Au-delà d'1 500 001 €	Sur devis
Parking ou garage	5 000 € TTC
Terrains nus constructibles	3 % TTC

HONORAIRES SUR LES BAUX COMMERCIAUX :

20 % TTC du loyer annuel.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE – MANDAT DE GESTION SIMPLE :

A partir 8.40 % TTC SUR TOUS LES ENCAISSEMENTS, détail des prestations incluses dans le mandat,

Représentation aux assemblées générales forfait de 120 € TTC (2 vacations), à la vacation au-delà de 3 heures et gratuite en VPC.

Prestations complémentaires et autres prestations hors mandat en fraction de vacations horaires ou sur devis

HONORAIRES DE LOCATION SUR LES PARKINGS ET GARAGES – (hors loi ALUR)

A partir 8 % TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de perception de 100 euros TTC

EXPERTISE VERBALE ET/OU AVIS DE VALEUR D'UN BIEN : 240 € TTC.

Cette somme sera déduite des honoraires de vente si le bien nous est donné en mandat exclusif.

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT D'UN BAIL D'HABITATION : 240 € TTC

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT D'UN BAIL COMMERCIAL : A la vacation avec un minimum de 240 € TTC

RECHERCHE et FOURNITURE D'ARCHIVES

(dans le cadre de ventes, succession, donation, procédures, perte d'originaux, ...)

A la vacation horaire avec un minimum de perception de 180 € TTC.

Forfait réédition de bail (hors annexes) pour les locataires : 60 € TTC

Impression en sus, 15 centimes TTC la page A4 en noir et blanc.

TARIFS DES VACATIONS par fraction de 30 minutes après la première heure indivisible :

Du lundi au vendredi (hors fériés) de 10 h à 18 h : 60 € TTC de l'heure

De lundi au vendredi 8 h à 10 h et de 18 h à 20 h et le samedi de 10 h à 18 H : 90 € TTC de l'heure

Le reste du temps : 120 € TTC de l'heure

Frais de déplacement hors Territoire de Toulouse Métropole : IK au barème fiscal plus frais de péages et parking

En cas de différences entre les versions affichées de ce document, les versions affichées en agence priment sur les versions en ligne

